



# CERTIFICATIONS DE SERVICE D'INSTALLATION ET DE MAINTENANCE DE SYSTÈMES DE VIDÉOSURVEILLANCE

## CERTIFICAT N° 080/11/367-82

délivré à la société

### CMS

23, avenue de la Gineste - 12000 RODEZ - Tél. 05 65 77 27 10

Siret N° 409 239 241 00030

Liste des caractéristiques couvertes par le référentiel NF 367 - I82 (janvier 2013) intégrant les exigences de l'arrêté du 5 janvier 2011

**Caractéristiques spécifiques NF Service**

- Les relations commerciales
- La maintenance
- Les dispositions d'organisation et de satisfaction des clients
- Compétence du personnel

SAINT DENIS, le 27 mai 2013

Florence MEAUX

Directrice Générale d'AFNOR Certification

**Caractéristiques spécifiques APSAD**

- Prestations techniques de conception
- Prestations techniques de réalisation
- Prestations techniques de réception et vérification initiale
- Prestations techniques de vérifications périodiques
- Moyens matériels

SAINT MARCEL, le 27 mai 2013

Amaury LEQUETTE

Directeur CNPP Cert.

Ce certificat est valable (sous réserve des résultats des contrôles) jusqu'au 30 juin 2016. Il annule et remplace tout certificat antérieur.



AFNOR Certification  
11 rue Francis de Pressensé  
93571 LA PLAINE SAINT DENIS Cedex  
Tél. +33 (0)1 41 62 80 00 - Fax +33 (0)1 49 17 90 00  
www.afnor.org - www.marque-nf.com



CNPP - Département Certification - CNPP Cert.  
Route de La Chapelle Réanville - CD 64 - CS 22265 - 27950 SAINT MARCEL  
Tél. +33 (0)2 32 53 63 63 - Fax +33 (0)2 32 53 64 46 - www.cnpp.com  
CNPP, expert en prévention et en maîtrise des risques  
Organisme certificateur reconnu par la profession de l'assurance



## Certification NF Service & APSAD d'Installation et de Maintenance de Systèmes de Vidéosurveillance

### Les engagements principaux du prestataire

Tous les contrôles effectués périodiquement dans le cadre de la présente certification conformément au référentiel NF367-182 ont pour objet de vérifier le respect des engagements pris par l'entreprise. Ainsi, pour chacune des caractéristiques essentielles certifiées (cf. répartition au recto), ces engagements portent sur :

- Les relations commerciales :
  - fourniture systématique d'informations au client ;
  - besoins du client clairement identifiés et présentés.
- La conception de l'installation :
  - réalisation d'une analyse de risque ;
  - proposition d'un système conforme à la règle concernée ;
  - conception d'un système adapté au site.
- La réalisation de l'installation :
  - respect des règles de l'art et des préconisations des constructeurs de matériels.
- La réception et la vérification de conformité initiale :
  - remise d'un dossier technique ;
  - fourniture d'une déclaration d'installation.
- La maintenance :
  - respect des fréquences et délais d'intervention ;
  - enregistrement et suivi des interventions.
- Les vérifications périodiques :
  - respect des fréquences ;
  - fourniture d'un compte rendu ;
  - enregistrement et suivi des interventions.
- L'organisation et le suivi client :
  - maîtrise des sous-traitants éventuels, souscription des assurances nécessaires, implantation géographique permettant un service optimal, devoir de conseil, enregistrement et traitement des réclamations, formation et assistance du client, garantie de confidentialité des informations, mesure de la satisfaction client.
- Le personnel :
  - personnel technique formé et en nombre suffisant dont la compétence est vérifiée.
- Les moyens matériels :
  - utilisation de moyens matériels adaptés et vérification des instruments de mesure.

### **Une démarche volontaire**

*Les certifications conjointes NF Service & APSAD sont des certifications volontaires s'appuyant sur deux marques, l'une délivrée par AFNOR Certification, l'autre par le CNPP, à des entreprises intervenant dans le secteur de la sécurité.*

*Elles sont attribuées avec le soutien de la profession de l'assurance et en collaboration avec les pouvoirs publics et des organismes représentatifs de la sécurité.*

### **La garantie de fiabilité d'une installation**

*Cette certification de service revêt un caractère particulier puisque les installations de sécurité sont le plus souvent des systèmes « en attente » d'une sollicitation qui peut intervenir plusieurs années après leur mise en place.*

### **Des contrôles rigoureux au sein de l'entreprise et en clientèle**

*Les certifications conjointes NF Service & APSAD sont attribuées, pour une durée renouvelable, après notamment l'examen de dossiers, la réalisation d'audits au sein de l'entreprise et le contrôle des compétences techniques du personnel en charge de l'activité.*

*Des contrôles périodiques en clientèle permettent également de s'assurer de la qualité des prestations de l'entreprise.*

---

*Pour la qualité et la pérennité de votre installation, choisissez une entreprise fournissant des services d'installation et de maintenance de systèmes de vidéosurveillance certifiée NF Service & APSAD.*

***N'hésitez pas à consulter votre assureur.***